

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC — SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon,

QUE le conseil se tiendra à huis clos selon le décret 948-2020,

Que le public ne soit pas admis mais que les citoyens sont invités à poser leurs questions avant la séance soit par courriel à dg@st-cleophas.qc.ca, par téléphone en laissant le message sur la boîte vocal de la Municipalité au 450-889-5683 poste 6600

Ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 21^{er} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 16 h30 le 21 octobre 2020

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière